



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la commune de Ua Huka
séance du 05 juin 2026

NOMBRE DES MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	10

Présents
OHU Nestor AUNOA Ranka FOURNIER Sylvain TEATIU Roland TEIKITEEPUPUNI Paul SCALLAMERA Roméo TEATIU Antonina KAIHA Anne-Marie TEPEA André AH-SAM Lylène

Absents excusés
BROWN Gabrielle TAMARII Noéline FOURNIER Christian SULPICE Geoffray TEIKIHUAVANAKA David

Absents

Secrétaire de séance
Sylvain FOURNIER

objet
Délibération 033/2026 Autorisant le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2026 pour le renouvellement du parc automobile communal destiné aux missions de police municipale et du service hydraulique.

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'Etat via le portail @CTES :
Le
Et publication ou notification
Du

RF
Dépôt POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/06/2026
987-200013605-20260605-DE_33_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, le conseil municipal de la commune de Ua Huka, régulièrement convoqué le 1^{er} juin 2026 (affichage le 1^{er} juin 2026) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est rassemblé dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Nestor OHU, Maire

Exposé des motifs

La commune de Ua Huka dispose de véhicules affectés aux missions de police municipale et aux interventions du service hydraulique communal. Compte tenu de leur ancienneté et de leur usure, ces véhicules présentent des coûts d'entretien croissants ainsi qu'un risque accru d'immobilisation susceptible de perturber la continuité du service public.

Afin de garantir la sécurité des agents, d'assurer la continuité des missions communales et d'améliorer les capacités d'intervention des services concernés, la commune envisage le renouvellement de ces équipements roulants.

Pour permettre la réalisation de cette opération, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet et de solliciter le concours financier de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026.

VU

- ✓ le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable aux communes de Polynésie française ;
 - ✓ l'appel à projets DETR 2026 du Haut-commissariat de la République en Polynésie française ;
- Considérant les contraintes liées à l'isolement géographique de la commune de Ua Huka ;
- Considérant la nécessité d'assurer la continuité des missions de sécurité publique, de surveillance communale et de gestion du réseau hydraulique communal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
RESULTAT DU VOTE	10	00	00

Article 1 APPROUVE l'opération intitulée : « Renouvellement du parc automobile communal destiné aux missions de police municipale et du service hydraulique » ;

Article 2 ARRÊTE le montant prévisionnel de l'opération à :

- 11 513 700 F CFP HT ;
- 13 132 760 F CFP TTC ;

Article 3 ADOPTE le plan de financement prévisionnel suivant :

Financier	Taux	Montant HT	Montant TTC indicatif
DETR 2026	80 %	9 210 960	10 506 208
Commune Ua Huka	20 %	2 302 740	2 626 552
TOTAL	100 %	11 513 700	13 132 760

Article 4 AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2026 et à signer tous actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Article 5 DIT que conformément aux dispositions des articles 421-1 et 421-4 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision ou par télérecours accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

Nestor OHU



RF Dépôt POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/06/2026 987-200013605-20260605-DE_33_2026-DE